

## Édito

### CONGRÈS ACADÉMIQUE LES 22 ET 23 FÉVRIER 2018

Le congrès académique du SNES-FSU

aura lieu au Centre

"Odel Var les Voiles d'Azur"

à La Londe Les Maures dans le Var

Une contribution par établissement ! Il est essentiel qu'aucun établissement ou CIO ne se tienne à l'écart de la réflexion autour des thèmes du Congrès.

D'ici le 22 février, chaque S1 doit se réunir pour participer à la réflexion commune : pour cela, n'hésitez pas à utiliser l'heure mensuelle d'information syndicale et à solliciter la participation des militants de la section académique ou des sections départementales. N'hésitez pas à nous faire parvenir par courrier ou par mail (s3nic@snés.edu) des contributions, des amendements aux différents pré-rapports.

Pour des contraintes d'organisation (repas, hébergements), veuillez vous inscrire avant le vendredi 16 février 2018. Merci. Les documents préparatoires au Congrès seront publiés dans le supplément à l'U.S. du 18 janvier 2018, et seront téléchargeables sur le site du SNES-FSU.

Une délégation élue par le congrès académique portera les mandats et contribuera aux débats du congrès national du SNES-FSU. Il se déroulera à Rennes du 26 au 30 mars 2018.

Qui participe au congrès ?

Le Congrès académique est constitué :

- par les délégués mandatés des S1 (section d'établissement) de l'Académie, à raison de 1 délégué par tranche de 30 syndiqués (tranche complète ou incomplète),
- par les membres élus de la Commission Administrative Académique,
- par les membres élus des Bureaux départementaux (S2), dans la limite de 7 membres, fixés proportionnellement aux tendances.

La participation au Congrès est un droit.

Vous trouverez en annexe les documents pratiques nécessaires pour le Congrès : convocation, fiche individuelle d'inscription, fiche de délégation.

Le secrétariat académique.

NICE C-DIS

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Au S1,



suppl. n°3 au NICE SNES 246 de décembre 2017

Nice, le 18 janvier 2018

### SOMMAIRE

- p.1/1 Edito : Congrès académique ...
- p.2/2 Proposition de déroulement
- p.3/2 Thèmes de réflexion des commissions
- p.4/2 Accès au congrès
- p. 3 Annexe 1 : Convocation
- p. 4 Annexe 2 : Fiche d'inscription individuelle
- p. 5 Annexe 3 : Fiche de délégation

## PROPOSITION DE DÉROULEMENT DU CONGRÈS ACADÉMIQUE

### Jeudi 22 février

9h00	Accueil des délégués
9h30	Adoption de l'ordre du jour, résultats des votes. compléments au rapport d'activité et débat – carte des formations de l'académie.
12h00	Repas
13h30	Travaux en commission sur les 4 thèmes
19h00	Repas
20h30	Réunions des courants de pensée.

### Vendredi 23 février

8h30	Rapport du thème I
10h00	Rapport du thème II
12h00	Élection de la délégation au congrès national
12h30	Repas
13h30	Rapport du thème IV et modifications statutaires
15h00	Rapport du thème III
16h30	Conclusion

## THÈMES DE RÉFLEXION DES COMMISSIONS

**Thème 1 :** Second degré : de l'ambition pour toutes et tous.

**Thème 2 :** Etablissements et personnels: nos métiers en question.

**Thème 3 :** Développer les solidarités, promouvoir des alternatives économiques et sociales.

**Thème 4 :** Pour un syndicalisme rénové, renforcé et moteur du progrès social.

*Pour chaque commission du Congrès académique, le dépôt des textes et contributions se fera en fin de commission.*

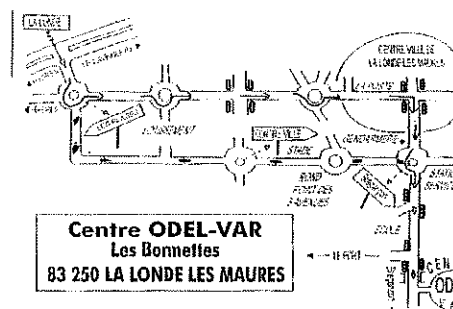
Adresse du site où aura lieu le congrès académique :

Centre « ODEL VAR Les voiles d'azur »

215 ROUTE DU PELLEGRIN

83250 LA LONDE LES MAURES

Tél : 06 20 38 38 22 (Ludovic HARDAT)



## CONVOCAATION



Nom et prénom :

Établissement :

Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) d'assister à la réunion statutaire du Congrès académique du SNES-FSU, dont tu es membre au titre de :

- membre de la Commission administrative
- délégué du Bureau départemental 06
- délégué du Bureau départemental 83
- délégué de la Section d'établissement

Le Congrès aura lieu les jeudi 22 (à partir de 8h30) et vendredi 23 février (jusqu'à 17 h), à La Londe Les Maures dans le Var, en présence d'un responsable national, Xavier Marand.

### Proposition d'ordre du jour:

#### Jeudi 22 février

- 9h00 Accueil des délégués
- 9h30 Adoption de l'ordre du jour,  
Résultats des votes  
Compléments au rapport d'activité et  
débat - Carte des formations de  
l'académie.
- 12h00 Repas
- 13h30 Travaux en commission sur les 4 thèmes
- 19h00 Repas
- 20h30 Réunions des courants de pensée.

#### Vendredi 23 février

- 8h30 Rapport du thème I
- 10h00 Rapport du thème II
- 12h00 Élection de la délégation au congrès  
national
- 12h30 Repas
- 13h30 Rapport du thème IV et modifications  
statutaires
- 15h00 Rapport du thème III
- 16h30 Conclusion

La présente convocation vaut mandat pour l'autorisation d'absence, qui est de droit (décret n° 2013-451 du 31 mai 2013 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982).

Bien cordialement,  
le secrétaire général  
Alain Galan.

---

Découper suivant le pointillé et joindre cette convocation remplie à la demande d'autorisation d'absence que tu adresseras par la voie hiérarchique au Recteur, sans délai, si nécessaire pour le jeudi 22 et /ou le vendredi 23 février 2018. Voici un modèle éventuel de demande d'autorisation d'absence: "J'ai l'honneur de solliciter un congé le ..., afin d'assister aux travaux du Congrès de mon syndicat, qui aura lieu à La Londe Les Maures (83).

## FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION AU CONGRÈS

Chaque participant au Congrès doit impérativement compléter, avec précision, une fiche d'inscription (faire des copies si nécessaire) et la retourner au SNES-FSU (264, bd de la Madeleine 06000 NICE) pour le **vendredi 16 février 2018**, dernier délai.

Si nous n'avez pas le temps d'envoyer cette fiche, téléphonez-nous les renseignements (04.97.11.81.53) ou faxez-les (04.97.11.81.51).

Les fiches d'organisation nous sont **indispensables** pour prévoir les repas et les hébergements, et pour adresser au Recteur la liste des participants ayant demandé une autorisation d'absence.



Nom et prénom:

Adresse et n° de tél.:

Établissement:

### Je viens au Congrès en tant que:

- délégué de S1 \*
- membre de la CA \*
- désigné par le Bureau départemental 06 \*
- désigné par le Bureau départemental 83 \*
- participant à titre individuel

\* : les frais de déplacement seront remboursés.

**Repas:** je m'inscris pour le repas de jeudi 22 midi

oui  non

je m'inscris pour le repas de jeudi 22 soir

oui  non

je m'inscris pour le repas de vendredi 23 midi

oui  non

**Hébergement:** je demande l'hébergement pour la nuit du 22 au 23

oui  non

*Note importante concernant les repas et hébergements: ces prestations étant fournies par le Centre, les congressistes souhaitant bénéficier de ces prestations doivent impérativement retourner la présente fiche au S3 pour le 16 février. Cela facilitera l'organisation et donc le bon déroulement du congrès.*

### Demande d'autorisation d'absence déposée:

- pour le 22 février :  oui  non

- pour le 23 février :  oui  non

**Une fiche par congressiste, SVP!**

Pour aider au financement du congrès, une participation de 5 euros vous sera demandée.

